

# Assassinat de Dulcie September à Paris en 1988 : « Il faut que le dossier soit réexaminé »

Laurent Correau

RFI, 3 juin 2021

**La justice française va-t-elle accepter une réouverture du dossier Dulcie September ? Le 29 mars 1988, la représentante en France de ce qui est alors un mouvement anti-apartheid d'opposition, l'ANC, est tuée à Paris. Et bien qu'il s'agisse de l'un des assassinats politiques les plus marquants de l'histoire de la France et de l'Afrique en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, la justice conclut à un non lieu. Trente trois ans plus tard, le président français Emmanuel Macron a été interpellé sur cette affaire alors qu'il visitait il y a quelques jours la fondation Mandela. « Nous avons écrit pour demander la réouverture du dossier de son assassinat mais on ne nous a pas répondu », lui a indiqué le président de la fondation. « Nous allons regarder ça » a répondu le président français. Qu'espèrent les proches de Dulcie September, quelles sont les démarches qu'ils ont déjà réalisées ? Jacqueline Derens, une amie de Dulcie September, elle-même ancienne militante anti-apartheid, est notre invitée.**

**RFI : Pourquoi la Fondation Nelson Mandela demande-t-elle au gouvernement français de rouvrir le dossier de l'assassinat de DulcieSeptember ?**

Jacqueline Derens : Évidemment, il y a un dossier qui a été ouvert après l'assassinat de Dulcie September et une juge a été chargée de mener l'enquête. Elle s'appelait madame Forkel. Madame Forkel a fait son travail, mais seule. Elle n'a pas eu les moyens pour le faire et ce que nous craignons, c'est qu'on ne lui ait pas facilité la tâche. Et donc, elle a un peu hâtivement fermé le dossier au bout de quatre ans, en disant qu'il y avait non-lieu, puisqu'elle n'arrivait pas à éclaircir, ni l'identité du meurtrier, ni l'identité des commanditaires.

**Et cela ne convainc pas la famille...**

Absolument pas ! Moi, qui ai travaillé aux côtés de Dulcie September, cela ne me satisfait pas du tout !

**Quels sont les éléments neufs dont on dispose et qui pourraient justifier une réouverture du dossier ?**

Déjà, il y a le fait que la Commission Vérité et Réconciliation ait mis l'affaire Dulcie September parmi la liste des dossiers pour lesquels elle demande une réouverture d'enquête. Et il y a un livre clé par rapport à cette affaire, c'est le livre de Hennie Van Vuuren, qui met le doigt sur les relations entre la France et l'Afrique du Sud de l'apartheid, à propos des ventes d'armes. La France a violé tous les embargos. Elle a toujours vendu des armes au régime d'apartheid et elle a aidé l'Afrique du Sud à maîtriser l'énergie nucléaire. Évidemment, Dulcie avait mis le doigt sur un sujet hyper-sensible et elle devenait gênante pour la France, elle devenait gênante pour le régime d'apartheid. Alors, la conclusion est simple : quelqu'un qui vous gêne, vous le supprimez !

**Est-ce qu'on y voit clair, en 2021, sur : qui a assassiné Dulcie September ?**

Qui ? Non. Justement, c'est pour cela qu'il faut qu'il y ait une enquête. Eugène De Kock, qui était le responsable des Escadrons de la mort en Afrique du Sud, a dit dans son témoignage devant La Commission Vérité et Réconciliation : « Ce ne sont pas mes hommes qui ont fait cela. Ce sont des mercenaires français, les gens de Bob Denard ». Et donc sont apparus deux noms, mais il faudrait que la justice fasse une enquête pour savoir ce qui correspond à ces noms, essayer de retrouver ces gens, de les questionner, d'en savoir un petit peu plus. Ceux-là, ce sont ceux qui ont tiré. Mais la question qui reste, c'est : Qui a commandité le crime ? Parce que ce sont des tueurs à gages. Qui a donné l'ordre ? Probablement le régime d'apartheid de l'époque, mais c'est à la justice de faire une enquête.

**Quels sont les actes judiciaires que les proches de Dulcie September –dont vous-même et la Fondation Nelson Mandela– ont posé en France ?**

Il y a tout un dossier qui a été fait par maître Yves Laurin, qui a été déposé et qui a été reçu. Il va y avoir des audiences publiques qui vont avoir lieu en juillet et il y en a ensuite en novembre. Le ministre de la Justice qui a été interpellé par un parlementaire, a répondu qu'il allait veiller lui-même à ce que le dossier soit réexaminé avec soin. Cela va certainement mettre des

gens très mal à l'aise, parce que bon... Dulcie a été assassinée il y a trente-trois ans, il y a bien des gens qui sont morts, mais il y en a d'autres qui sont encore vivants. Ce que l'on espère, c'est qu'il n'y ait pas d'entrave politique, que personne ne se mette en travers du travail de la justice.

**Qu'est-ce que vous attendez des autorités françaises actuelles ?**

Ce que l'on attend, c'est que l'on renomme un juge, ou des juges, et que l'on examine ce dossier avec attention. Il faut que le dossier soit réexaminé. Il y a quelque chose d'extrêmement gênant. La Commission Vérité et Réconciliation demandait à diligenter un juge, en France, à qui on n'a pas du tout facilité le travail. Il est reparti au bout de huit jours, parce qu'il a dit : je ne peux pas travailler, en France ! Il y a bien, là, une entrave qui a été faite à la justice ! Donc il faut que la justice reprenne la main, reprenne le dossier, réexamine toutes les pièces qu'elle a à sa disposition, qu'elle gratte un petit peu plus, qu'elle essaie de faire la vérité pour rendre justice à Dulcie September et à sa famille qui attend de savoir pourquoi leur tante – puisqu'il s'agit des neveux – a été tuée ! Dulcie September est la seule représentante de l'ANC, en Europe, à avoir été assassinée et pas dans n'importe quel pays ! En France ! Pays des droits de l'homme ! Il faut donc que justice soit faite.



Dulcie September, représentante de l'ANC (Congrès national africain) en France, le 17 août 1985 à Paris, lors de la conférence du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) sur l'Afrique du Sud. ©PIERRE VERDY / AFP